# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS 2017-498-15-A et 2017-498-16-A

**Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité**

Que conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1),* avis-vous est donné que les règlements suivants :

**Règlement 2017-498-15-A amendant le Règlement de zonage n° 2017-498**
**Règlement 2017-498-16-A amendant le Règlement de zonage n° 2017-498**

ayant été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 août 2022, sont entrés en vigueur le 13e jour d'octobre 2022, date à laquelle La MRC des Pays-d'en-Haut a émis un certificat de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi ou sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 26e jour d'octobre 2022

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 26e jour d'octobre 2022.**

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26e jour d'octobre 2022

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier